

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

ATTESTATION visant à l'exemption du droit d'inscription
Elèves régulièrement inscrits dans un établissement de l'ESAHR

Etablissement :

Je soussigné, directeur de l'établissement, certifie que l'élève
..... est régulièrement inscrit au cours de :

(préciser filière, année et nombre de périodes)

	Filière	Année	Période(s)
Cours de base :			
.....			
.....			
Cours complémentaire(s) :			
.....			
.....			

s'est acquitté du droit d'inscription pour un montant de 69 €.

s'est acquitté du droit d'inscription pour un montant de 173 €.

bénéficie d'une condition d'exemption (joindre une copie du document, sans laquelle cette attestation n'est pas valable)

copie de la carrière de l'élève.

Date :

Signature :

N.B. : une copie de la présente attestation doit rester à l'académie dans le dossier de l'élève.